



**COMMUNE DE ROQUESTERON
COMPTE RENDU DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 25 MARS 2024 – 18H00
SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE**

A 18H00, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Danielle CHABAUD, Maire.

Présents : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle NANNINI Véronique, , Mme GODART Annick MATHIEU Nicole, REGNIER Hélène, ROUSSELON Olivier, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, MISSONIER Jean-Marc.

Pouvoir : NEANT

Absents : Mme BRAO Florence, M. MOUCHE Wali, Mme BISSON Alexandra, M. FUENTES Thomas, M. PUCCIO Guy

Secrétaire de séance : M. MARCILLON Marcel

15 QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

- 1°/ Approbation du compte rendu de séance du 12 Février 2024
- 2°/ Proposition de contracter un prêt de 100.000,00^E pour le financement des investissements
- 3°/ Votes des taxes locales 2024
- 4°/ Approbation du compte de gestion 2023 du Trésorier : budget communal
- 5°/ Vote du compte administratif 2023 budget communal dressé par la Maire, Danielle CHABAUD
- 6°/ Vote du budget primitif 2024 : communal
- 7°/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- 8°/ Régularisation des contrats CAE/CUI + proposition contrat CDD et/ou création d'un emploi permanent
- 9°/ Contrat emploi saisonnier
- 10°/ Proposition acquisition matériel urbain + approbation devis + demande de subvention
- 11°/ Proposition acquisition jeu pour enfants + approbation devis + demande de subvention
- 12°/ Demandes de subventions
- 13°/ Proposition vente de la parcelle communale A1093 + proposition de l'acte de cession par le CDG06
- 14°/ Proposition installation PI Hauteur Groupe scolaire + approbation devis + demande de subvention
- 15°/ Questions diverses + informations

En ouverture de séance, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. M. MARCILLON Marcel a été élu à l'unanimité des présents et des représentés..

1°/ Approbation du compte rendu de séance du 12 Février 2024.

Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°/ Proposition de contracter un prêt de 100.000,00^E pour le financement des investissements

DELI : 232024

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que pour le financement des investissements il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 100. 000,00€.

Le Crédit agricole a fait la proposition suivante :

- Type de financement : Prêt MT
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 4.12%
- Périodicité des remboursements : trimestriel
- Echéances constantes avec amortissement progressif du capital
- Frais de dossier : 200€
- Pas de parts sociales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de contracter un prêt de 100.000,00€ auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt
- Mandate Madame la Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

3°/ Votes des taxes locales 2024

DELI : 302024_1

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

Les taux appliqués en 2023 étaient :

- Taxe foncière bâti : 23.09%
- Taxe foncière non bâti : 22,20%
- Taxe d'habitation (ou taxe d'habitation sur les résidences secondaires) : 14.67%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité une légère augmentation des taux de base des Taxes locales pour l'année 2024.

- - **Taxe foncière bâti : 23.99%**
- - **Taxe foncière non bâti : 23,06%**
- - **Taxe d'habitation (ou taxe d'habitation sur les résidences secondaires) : 15.24%**

Après en avoir délibéré et décidé, le Conseil Municipal maintient, pour 2024, et à l'unanimité les taux de base des taxes locales susmentionnées.

4°/ Approbation du CFU : Compte financier unique = compte de gestion 2023 et du Compte administratif 2023, budget communal.

DELI : 312024

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°792023 du 07/09/2023 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Mme la le Maire précise à l'assemblée que :

- le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion.

- le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote.
- le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, en son sein, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- le CFU simplifie les procédures par une production entièrement dématérialisée.
- la confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu la délibération du 07/09/2023. portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de Roquestéron.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur le situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de sa production ;

Le Conseil Municipal par 9 voix pour et 0 voix contre, Décide

D'approuver le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Roquestéron.

Donne pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

6°/ Vote du budget primitif 2024 : communal

DELI : 322024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget communal de l'exercice 2024 qui est équilibré en dépenses et recettes :

-Section d'investissement : en dépenses 785.041,19 € - en recettes 785.041,19 €

Et pour la section de Fonctionnement : en dépenses 887.842,13€ -en recettes 968.920,06€

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à prendre toutes les mesures et signer tous les documents pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, ouï son Maire, et après en avoir délibéré,

- approuve le Budget primitif 2024 de la commune de Roquestéron.

- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les documents pour l'exécution de la présente délibération.

7°/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

06106 Code INSEE	Commune de ROQUESTERON Commune	DELI332024
---------------------	-----------------------------------	-------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Danielle CHABAUD, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatent que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 243 032,22 €
- un déficit de fonctionnement de : 0 00 €

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre	0
Four	10

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	73 415,10 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	169 617,12 €
	243 032,22 €
D Solde d'exécution d'investissement	-198 434,56 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	146 096,30 €
Besoin de financement F	=D+E -50 338,26 €
AFFECTATION = G	=G+H 243 032,22 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	50 338,26 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	192 693,96 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____ (2)

Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4)

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

8° Régularisation des contrats CAE/CUI + proposition contrat CDD et/ou création d'un emploi permanent

DELI : 242024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de renouvellement des contrats CAE/CUI en cours dont un a été refusé et propose au Conseil Municipal :

D'embaucher en contrat à durée déterminée de 9 mois renouvelable dans la limite d'une durée maximale de 18 mois : .

- Un adjoint technique polyvalent pour un contrat de 9 mois renouvelable pour une durée de 35h00 hebdomadaires (pour accroissement temporaire d'activité) à compter du 01^{er} Avril 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024 pour l'entretien du village et des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées de Madame le Maire et la charge de faire le nécessaire pour la bonne application de la présente délibération.

9°/ Contrat emploi saisonnier

DELI : 252024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

D'embaucher en contrat à durée (emploi saisonnier période estivale) :

- Un adjoint technique polyvalent pour une durée de 6 mois pour une durée de 25 h00 hebdomadaires à compter du 01 Avril 2024 jusqu'au 30 Septembre 2024 pour l'entretien du village et des bâtiments communaux et intercommunaux.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées de Madame le Maire.

10°/ Proposition acquisition matériel urbain + approbation devis + demande de subvention

DELI : DELI352024

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 482023 prise en séance du 31 Mars 2023 afférente à l'acquisition de mobilier urbain (tables) nécessaires pour accueillir dans les meilleures conditions les visiteurs ou participants lors des manifestations se déroulant sous la halle du stade Saint Jean, quartier l'Hibagon Roquestéron. Cette acquisition a fait l'objet d'une aide financière départementale le 2 Juin 2023 pour un montant de 1.164,00.E – N° de dossier Département 2023_07381 – aide groupée avec l'acquisition de modules jeux d'enfants).

Après vérification de l'ensemble du mobilier urbain, il s'avère qu'il est nécessaire d'acquérir un complément de tables soit 10 et une centaine de chaises en remplacement d'un certain nombre très ancien et présentant de l'instabilité.

Ces achats rentreraient dans de l'action départementale « l'Aide à la valorisation et à l'aménagement des villages ».

Dans le prolongement, Madame la Maire présente au conseil municipal le devis établi par MEFRAN Collectivités ayant eu en charge l'achat du matériel cité en début de la présente délibération, pour un montant total de 2.523,90^E HT ou 3.028,68^E TTC.

Elle invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur la dépense ci-dessus nécessaire à la valorisation et au développement de l'attractivité de notre commune.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

A la suite, Mme la Maire présente le plan de financement qui se détaillerait comme suit en tenant compte d'une demande d'aide financière auprès de M. le Président du Département des A.M. dans le programme des aides aux communes :

MONTANT DE LA DEPENSE PREVISIONNELLE : 2.523,90^E HT

SUBVENTION SOLLICITEE :

Département 60% : 1.514,00^E (arrondi)

Part communale HT : 1.009,90^E 2.523,90^E HT

propose au conseil municipal :

* d'approuver le plan de financement ci-dessus,

* dans le cadre du programme d'aides aux communes » de solliciter M. le Président du Département des A.M. pour l'obtention d'une subvention si possible de 1.514,00^E représentant 60% calculés sur le montant total de la dépense soit 2.523,90^E HT,

* étant donné qu'il est nécessaire d'assurer le maximum de confort lors des très manifestations estivales, de solliciter M. le Président pour l'acquisition du matériel dès que le formulaire de demande d'aides aux collectivités a été enregistrée sans pour autant perdre le bénéfice de la subvention qui pourra éventuellement être allouée par la Commission permanente du Département,

* dit que la dépense a déjà été inscrite au budget communal/section investissement,

§ de l'autoriser à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.*

Et invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuvé à l'unanimité les propositions susmentionnées.

11°/ Proposition acquisition jeu pour enfants + approbation devis + demande de subvention

DELI : DELI362024

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 1132022_1 prise en séance du 01/12/2022 portant sur le projet de travaux d'aménagement de l'aire de jeux des enfants Stade Saint Jean quartier l'Hibagon Roquestéron, parcelle communale A0852, pour lequel une aide financière a été accordée par le Département des A.M. pour un montant de 54.460,00^E – dossier Département n° 2023_03055 – réhabilitation de l'espace jeux achevée dernier trimestre 2023.

Pour continuer à dynamiser cet espace, Madame la Maire propose de poursuivre son aménagement avec une nouvelle structure dite « ROC D'ESCALADE DELTA » suivant devis présenté par MEFRAN Collectivités, ayant eu en charge différents aménagements dans les espaces jeux réservés aux enfants, pour un montant total de 25.202,00^E HT ou 30.242,40^E.TTC.

Elle invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur la dépense ci-dessus nécessaire à la valorisation et au développement de l'attractivité de notre commune.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

A la suite, Mme la Maire présente le plan de financement qui se détaillerait comme suit en tenant compte d'une demande d'aide financière auprès de M. le Président du Département des A.M. dans le programme des aides aux communes :

MONTANT DE LA DEPENSE PREVISIONNELLE : 25.202,00E HT

SUBVENTION SOLLICITEE :

Département 70% : 17.641,00E (arrondi)

Part communale HT : 7.561,00E 25.202,00E HT

propose au conseil municipal :

** d'approuver le plan de financement ci-dessus,*

** dans le cadre du programme d'aides aux communes » de solliciter M. le Président du Département des A.M. pour l'obtention d'une subvention si possible de 17.641,00E représentant 70% calculés sur le montant total de la dépense soit 25.202,00E HT,*

** dit que la dépense a déjà été inscrite au budget communal/section investissement,*

** de l'autoriser à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.*

Et invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuvé à l'unanimité les propositions susmentionnées.

12°/ Demandes de subventions

Association Santé Plus Estéron.

DELI : 262024

Monsieur MARCILLON Marcel, n'a pas pris part au débat et n'a pas participé au vote.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association Santé + Estéron gérant la Maison de santé Pluriprofessionnelle a demandé à toutes les communes proches de Roquestéron, de bien vouloir apporter une subvention de 2€ par habitant de la commune pour soutenir leur activité au sein de la MSP.

Notre commune comprenant 585 habitants, Madame le Maire demande au Conseil d'en décider.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité une subvention de 1 170€ pour l'association Santé + Estéron.

Association Bulle d'Aires

DELI : 272024

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du courrier de demande de subvention de Mme Patricia MALQUARTI, Présidente de l'Association Bulle d'Aires ayant pour objet de permettre à chaque habitant de notre vallée rurale de sortir de son isolement et d'accéder aux mêmes services que tout autre usager ; projets liés à la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, la santé et l'inclusion sociale en tant qu'Espace de Vie Sociale itinérant « labellisé ».

Madame le Maire Adjoint demande au Conseil Municipal de se déterminer.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accorde à l'unanimité la somme de 100€ à l'Association « Bulle d'Aires ».

Association « Amicale des Sapeurs Forestiers de Roquestéron »

DELI : 282024

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'association « Amicale des Sapeurs Forestiers de Roquestéron » souhaite obtenir une subvention de notre commune afin de pouvoir poursuivre leurs actions au sein de la Base de Roquestéron.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'en décider.

Le Conseil, après en avoir délibéré accorde à l'unanimité la somme de 150€ au profit de l'Amicale des Sapeurs Forestiers de Roquestéron.

Association Batucada de l'Estéroun

DELI : 292024

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'association « Batucada de l'Estéroun » souhaite obtenir une subvention de notre commune afin de continuer à animer les fêtes et les manifestations locales.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'en décider.

Le Conseil, après en avoir délibéré accorde à l'unanimité la somme de 150€ au profit de l'association « Batucada de l'Estéroun ».

13° Proposition vente de la parcelle communale A1093 + proposition de l'acte de cession par le CDG06

DELI : DELI342024

Madame la Maire informe le conseil municipal du mail reçu le 19 écoulé en mairie de Monsieur MIQUELIS Michel aux fins d'acquisition de la parcelle communale A1093 sise dans le village. Cette parcelle terrain est actuellement louée au demandeur.

EXPOSE de Mme la Maire :

- ce terrain/parcelle A1093 a fait l'objet d'une procédure d'acquisition dans le cadre de biens en état d'abandon manifeste par ordonnance d'expropriation Rôle n° 21/03 le 18 Janvier 2021 pour un projet de jardin potager – terrain dépourvu de toute irrigation,

- la parcelle A1093 est soumise aux dispositions suivantes /traitement environnement et paysager : éléments de paysage, traitement environnement et paysager, patrimoine bâti ou paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologie ..,

- proposition de vente au prix de 4.500,00^E et en cas d'entente entre les deux parties, la rédaction d'acte notaire confié au CGD06 serait de 575,00^E majorés des frais de publicité (taxes hypothécaires) soit 276,00^E, soit 851,00^E,

- si la réalisation de la vente se formalise, les dépenses administratives seraient à la charge de l'acheteur :

MONTANT TOTAL DE LA VENTE

4.500,00^E Terrain + 851,00^E frais administratifs soit = 5.351,00€.

A la suite, Mme la Maire invite l'assemblée délibérante de se prononcer :

* *l'offre de vente de la parcelle citée ci-dessus à M. MIQUELIS Michel,*

* *de proposer la vente pour un total de 5.351,00^E (terrain 4.500,00^E + frais administratif 851,00^E) en précisant que les formalités, rédaction de l'acte administratif et enregistrement aux hypothèques seraient confiées au Conseiller Juridique de la Commune, le CDG06,*

* *de charger Mme la Maire d'aviser le demandeur pour suite à donner de sa part,*

* *en cas de suite favorable dans les conditions précitées, que la présente délibération tienne lieu de validation par M. MIQUELIS stipulant sous la signature :*

« Délibération remise en main propre à M. MIQUELIS Michel pour acceptation des termes de la présente et la continuité des procédures de la vente – m'engage à respecter les dispositions d'urbanisme telles mentionnées ci-dessus ».

* un chèque de caution de la vente du terrain devra être remis par l'acheteur avec un encaissement dès la signature de l'acte administratif, idem pour les frais administratifs.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus et autorise Mme la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

14°/ Proposition installation PI Hauteur Groupe scolaire + approbation devis + demande de subvention

DELI : DELI372024

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 912022 prise en séance du 29/09/2022 portant sur l'installation d'une borne à incendie (ou PI) hauteur Pont du Riou Intersection RD17/RD1 pour laquelle une subvention a été octroyée par le Département – dossier 2022_10838-.

Madame la Maire propose au conseil municipal de continuer les mesures de protection contre les incendies et en particulier à hauteur du groupe scolaire de Roquestéron, hauteur jeu d'enfants parcelle communale A1115, par l'installation d'un PI, lieu totalement dépourvu d'un système de sécurité d'incendie.

Pour la fourniture et pose d'un PI, Mme la Maire présente le devis établi par VEOLIA/Cie des Eaux et de l'Ozone Territoire des A.M. pour un coût de 1.147,51^EHT ou 1.377,01^E TTC.

Mme la Maire invite le conseil municipal à se prononcer :

* *sur la faisabilité de cette opération de sécurité contre les incendies hauteur groupe scolaire – jeu des enfants – parcelle communale A1115, et de valider le devis de VEOLIA.*

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée.

A la suite, Mme la Maire détaille le plan de financement :

DEPENSE ESTIMATIVE TOTALE : 1.147,51^E HT

SUBVENTION SOLLICITEE :

DEPARTEMENT 60% : 689,00^E

Part communale HT : 458,51^E 1.147,51€ HT

Précise,

* d'approuver le plan de financement ci-dessus,

* dans le cadre du programme départemental d'aides aux communes/domaine Sécurité, de solliciter Monsieur le Président du Département des A.M. pour l'obtention d'une aide financière de 60% soit 689,00^E calculés sur la dépense totale = 1.147,51^E,

* dit que la dépense sera inscrite au budget communal/section investissement,

* de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Mme la Maire invite le conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées.

15°/ Questions diverses + informations

* Réunion publique à Sigale organisée par le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur le Dimanche 7 Avril prochain de 10H. à 12H.30.

* Participation des élus à l'événement sportif « L'Envolée des Athlètes » organisé par Mme Béatrice Tofannelli d'Amato

* Proposition de l'événement « Le Mois de la Nuit » le 26 Octobre prochain proposé par la Communauté de Communes Alpes d'Azur dans le cadre de la RICE « Réserve internationale du Ciel étoilé ».

Les questions à l'ordre du jour sont épuisées,
la séance est levée à 19H30
Sur 15 questions traitées, 15 ont donné lieu à délibération.
du n°232024 au n°372024

La Présidente de séance

Le secrétaire de séance

Danielle CHABAUD

M. MARCILLON Marcel

J. Vaucluz
P/A. Bisson
J. Vaucluz
Jly
goulans
Tom
Marcel

